

Partie 1

Un nouvel objet de droit : la plateforme numérique

Toute innovation s'accompagne de chamboulements économiques et sociétaux, générateurs de craintes et d'insécurité juridique.

Depuis 2013, sur Droit du Partage puis dans notre livre « *Économie Collaborative & Droit - Les clés pour comprendre* » (FYP Editions, 2016), nous nous attachons à présenter et analyser les enjeux juridiques de la transition numérique qui transforme la France et le monde. Le lancement de la revue « Third » vise à poursuivre ce travail sous une nouvelle forme, notamment en mettant en avant les acteurs de la révolution digitale.



Pour décrypter les nouveaux modèles économiques sous un angle juridique, il est important de faire le point sur notre vision des bouleversements induits par le numérique et souligner que l'économie des plateformes exige du juriste un travail de fond pour comprendre l'étendue et la profondeur de l'impact qu'ont ces bouleversements sur tous les corpus juridiques du droit français. C'est l'objet de cette première partie.

Les articles que nous vous présentons reposent tous sur le constat que l'économie des plateformes, les pratiques collaboratives et la redéfinition des rapports juridiques qu'elles imposent ont un effet fondamental et durable sur le Droit.

Le cadre juridique français a dû s'adapter à ces relations juridiques nouvelles, à ces rapports tripartites et, plus généralement, à ces entreprises très agiles développant des services dont l'appréhension juridique est sans pertinence si l'on fait l'économie d'une réflexion juridique transversale.